

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le dix-sept février, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUHCINSKI, M. Steve BOSSART, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARION, M. Jérôme DEMULLIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMEZ, M. Yves DUPONT, M. Jean Michel DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, Mme Joelle FONTAINE, M. André GUILLOU, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Jean François ANTONINI, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Christophe DRUELLES, M. Nicolas FRANCKE, M. Bernard JASPART, M. Jean Louis LEFEBVRE, M. Manuel LENGAINNE, M. Sébastien MESSENT, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, Mme Christine STIEVENARD, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Kévin DEGREAUX, M. Nicolas GODART, M. Sylvain ROBERT

Ont donné procuration : Monsieur Jean François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET à Madame Monique ZARABSKI, Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Alain QUEVA à Monsieur Jean Luc BOULET, Monsieur Sébastien DECARPENTRY à Monsieur Sébastien DARRAS, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Alain DE CARRION, Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Alain DE CARRION, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULLIER, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT à Madame Ewa VIVIER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Philippe DALLE, Monsieur Frédéric WALLEZ à Monsieur André KUHCINSKI, Madame Anne Sophie DUBOIS à Monsieur André KUHCINSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Olivier GACQUERES à Monsieur Steve BOSSART, Madame Carine BANAS à Monsieur Sébastien OGEZ.

Secrétaire de séance : M. Jean Michel DUPONT

**0 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2021**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte-rendu du Comité Syndical du 15 Décembre 2021

**1 - ACC : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'AIDE POUR INSERER UNE CLAUSE EMPLOIS**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Intègre**, dans le contrat d'aide qui a été signé entre la Région, la CABBALR, le SIZIAF, la CALL et la société ACC, en vue de l'implantation d'une usine de batteries sur la commune de Douvrin, une clause prévoyant que la société ACC s'engagera à atteindre au plus tard au 31 décembre 2030 un effectif de 2 000

Convocation adressée aux

délégués le :

17 Février 2022

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 30
- Votants : 46

Délibération affichée le :

2 Mars 2022

Délibération certifiée

exécutoire le :

2 Mars 2022

LISTE DES  
DELIBERATIONS

emplois sur son site de Billy-Berclau - Douvrin et à maintenir cet effectif jusqu'au 31 décembre 2035.

- **Approuve l'avenant** au contrat d'aide dont le projet d'avenant.
- **Autorise** Monsieur le Président du SIZIAF à finaliser, sous réserve de modifications non substantielles, et à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

## **2 - BARJANE : PROMOTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer un protocole d'accord avec la société BARJANE pour réserver une parcelle de 5 ha à la promotion et à la construction d'un immeuble industriel

## **3 - PROJET VANHEEDE : DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE 3 HA POUR PROJET DE DEVELOPPEMENT**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 30 000m<sup>2</sup> correspondant aux parcelles cadastrées AT 141 et AT 147 en partie situées sur le territoire de la commune de Billy-Berclau à la société Vanheede ou tout autre société du groupe Vanheede au prix de 25 € H.T. /m<sup>2</sup>,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.
- **Précise** que les éléments actés dans cette présente délibération sont valables jusqu'au 31 décembre 2022

## **4 - SECONDLY : DEMANDE D'IMPLANTATION POUR CONSTRUIRE UNE NOUVELLE UNITE DE RECYCLAGE ET DE PRODUCTION**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Réserve** une parcelle d'environ 2.3 ha pour l'implantation de la société Secondly au prix de 25 € H.T. /m<sup>2</sup>,
- **Précise** que les éléments actés dans cette présente délibération sont valables jusqu'au 31 décembre 2022,
- **Précise** que la vente de la parcelle fera l'objet d'une délibération ultérieure.

## **5 - EXTENSION EUROCAP : VENTE D'UNE PARCELLE DE 4 155 M<sup>2</sup>**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 4 155 m<sup>2</sup> correspondant à la parcelle cadastrée AC 725 située à l'intersection de l'Avenue de Londres et de la rue de Cardiff sur le territoire de la commune de Douvrin à la société BECI ou tout autre société portant le projet immobilier pour la société BECI au prix de 25 € H.T. /m<sup>2</sup>,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.
- **Précise** que les éléments actés dans cette présente délibération sont valables jusqu'au 31 décembre 2022

## **6 - HYDROLINE : VENTE D'UNE LA PARCELLE DE 3000 M<sup>2</sup>**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 3 000 m<sup>2</sup> située sur les parcelles cadastrées section AS 404 et section AE 485 sur le territoire de la commune de Billy-Berclau à la SCI H.C. immo porteuse du projet immobilier de la société Hydroline au prix de 25 €/m<sup>2</sup> H.T.,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée,
- **Précise** que le prix de vente acté dans cette présente délibération est valable jusqu'au 31 décembre 2022.
- **Précise** que cette présente délibération remplace et annule la délibération n°3 du 15 décembre 2021

## **7 - BANDE OUEST : LANCEMENT DES TRAVAUX DE VIABILISATION LOT 2 ET 3.**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer les marchés des lots 2 et 3 avec les entreprises ou les groupements qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses,
- **Autorise** le Président à signer les éventuels avenants au futur marché

## **8 - AMO RECHERCHE DE FINANCEMENT : AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer le marché avec le cabinet INIUM qui a présenté l'offre la plus avantageuse,
- **Autorise** le Président à signer les éventuels avenants au futur marché

## **9 - SERVICE DE L'EAU POTABLE : APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE SERVICE**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le règlement du service eau potable.

## **10 - POURSUITE DE L'ETUDE BIODIVERSITE AVEC LA CHAINE DES TERRILS (CPIE) : SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le partenariat avec le CPIE « la Chaîne des terrils » pour le développement de la biodiversité sur le Parc,
- **Autorise** le Président à signer une nouvelle convention avec la Chaîne des terrils.

## **11 - SURVEILLANCE DU PARC DES INDUSTRIES : RENOUVELLEMENT DU MARCHE ET RECHERCHE D'UN AMO**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à lancer des consultations pour une mission d'A.M.O. spécialisée dans la surveillance ainsi que pour un marché de surveillance d'un an,
- **Autorise** le Président à signer tous les actes et les marchés, ainsi que les marchés subséquents relatifs à ces marchés.

## **12 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Prend acte** du débat sur les orientations budgétaires 2022.

### **13 - REFERENTIEL M57 : ADOPTION D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte le** règlement budgétaire et financier.

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

#### **Décisions du Président**

- 2021-12 - Contrat de l'entretien des locaux du siège du SIZIAF
- 2021-13 - Signature d'un bail civil à la société TONAKLES
- Modification de la décision n°2021-08 concernant la location du la cellule de 1 000 m<sup>2</sup> du bâtiment 3000 à la Société BMI.
- 2022-01 - Signature d'un bail précaire à la Société ALMECO